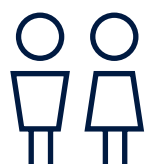


ECOFLO[®]

Assainissement autonome écoresponsable

Mars 2024



20 > 200 EH

Équivalents
Habitants

FABRIQUÉ
EN FRANCE



SOMMAIRE

**Cahier de vie
d'une installation
d'assainissement
non collectif de
capacité supérieure
à 20 EH et inférieure
à 200 EH**

01

05

10

12

15

Présentation générale

Identification

Section 1

Description, exploitation et gestion de l'installation
d'assainissement non collectif

Section 2

Organisation de l'autosurveillance de l'installation
d'assainissement non collectif

Section 3

Suivi de l'installation d'assainissement non collectif pour l'année : 20_____

Annexes

Propriétaire de l'installation

Nom et prénom du propriétaire :			
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tél :		E-mail :	

Adresse de l'installation

Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tél :		E-mail :	

Informations sur l'installation

Produit installé :	
Nombre d'équivalents habitants :	
Date de mise en service :	
Charge de pollution organique kgDBO ₅ /j :	

Exploitant(s)

Nom(s)	Adresse(s)	Adresse(s) mail	Téléphone(s)	Contrat d'entretien souscrit ?

Service en charge du contrôle

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

Engagement du maître d'ouvrage

Je soussigné _____ m'engage à faire mettre en application et, le cas échéant, faire respecter par mon exploitant le programme d'exploitation et d'autosurveillance décrit dans le présent cahier de vie et répondant à la réglementation en vigueur.

Pour se faire, j'affirme que les moyens humains et matériels nécessaires seront mis en œuvre et que, le cas échéant, le présent engagement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Enfin, toutes les actions correctrices éventuelles seront mises en œuvre et il sera tiré profit de tout enseignement conduisant à l'amélioration de l'exploitation et de l'autosurveillance.

À _____ Le ____ / ____ / ____

CONSIGNES

Obligations du propriétaire de l'installation d'ANC :

Le fonctionnement et la longévité d'un système (système d'assainissement collectif ou installation d'assainissement non collectif) dépend du bon entretien des ouvrages. En qualité de maître d'ouvrage, vous devez mettre en place une autosurveillance de votre système d'assainissement en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Pour cela, vous devez rédiger et tenir à jour un cahier de vie comportant un programme d'exploitation sur 10 ans.

Le cahier de vie permet au service en charge du contrôle (Service de l'eau ou Service Public d'Assainissement Non Collectif) de réaliser le contrôle annuel de la conformité selon l'arrêté du 21 juillet 2015 et de vous informer avant le 1er juin de la situation de conformité.

Note : L'utilisation des données issues de ce cahier de vie devra respecter la réglementation relative aux données personnelles.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR (SI EXISTANTS) :

- Section 1 : 1.1 : Copie des fiches techniques des équipements ou des guides d'utilisation des unités de traitement rédigés par les fabricants/constructeurs.
- Section 1 : 1.3 : Copie des contrats d'exploitation de l'installation.
- Section 2 : 2.2 : Copie des contrats de mise en œuvre de l'autosurveillance de l'installation.
- Section 3 : 3.2-4 : Copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange.
- Section 3 : 3.2-7 : Résultats des tests simplifiés.

Règles de transmission du cahier de vie :

1

Vous devez transmettre, la première année, une copie de l'ensemble du cahier de vie au service en charge du contrôle.

2

En cas de modification des sections 1 ou 2, vous devez à nouveau transmettre au service en charge du contrôle, une copie du cahier de vie.

Modification(s) du cahier de vie

Objet de la modification	Date de transmission au service en charge du contrôle

3

Vous devez ensuite transmettre chaque année avant le 1er mars, une copie de la section 3 de l'année antérieure du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Vous devez conserver et tenir à disposition du service en charge du contrôle l'ensemble du cahier de vie et les sections 3 des années antérieures.

En cas de non-conformité annuelle, vous devez faire parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs que vous entendez mettre en œuvre.

1.1 Description

Décrivez le système (système de collecte et de traitement, évacuation) à l'aide du tableau ci-dessous.

Type «d'immeuble»

☐ Établissement industriel

Description des locaux : _____

☐ Commerce

☐ Hôtel/Restaurant

Fréquentation :

☐ Location

Nombre équivalents habitants (EH) : _____

☐ Bâtiment communal

Période d'occupation: _____

☐ Autre : _____

Système de collecte

Nombre «d'immeubles» raccordés : _____

Linéaire de réseau (m) : _____

Nombre de postes de relevage (le cas échéant) : _____

Nombre de points
de déversement: _____

Linéaire de la conduite de refoulement associée (m): _____

Système de traitement

1. Généralités sur la filière

Lieu d'implantation : _____

Références cadastrales: _____ Date de mise en service de l'installation: _____

2. Caractéristiques de l'installation *(joindre fiches techniques en annexe)*

Prétraitement

Volume (m³)

- ☐ Bac dégraisseur
- ☐ Dégrilleur
- ☐ Autre : _____

Traitement primaire

Nombre + Volume (m³)

- ☐ Fosse toutes eaux
(avec préfiltre en sortie)

Traitement secondaire

Nombre + Capacité (EH)

- ☐ Filtre(s) compact

Autres équipements

Nombre + Nombre de voies

- ☐ Répartiteur externe d'alimentation
- ☐ Poste de relevage eaux traitées
- ☐ Autres : _____

Évacuation des eaux usées traitées

Références cadastrales du point de rejet : _____

- ☐ Rejet dans les eaux superficielles (nom du cours d'eau) : _____
- ☐ Réutilisation pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts
- ☐ Infiltration dans le sol / sous-sol
- ☐ Autre : _____

Joindre autorisation(s) le cas échéant.

Localisation de la filière

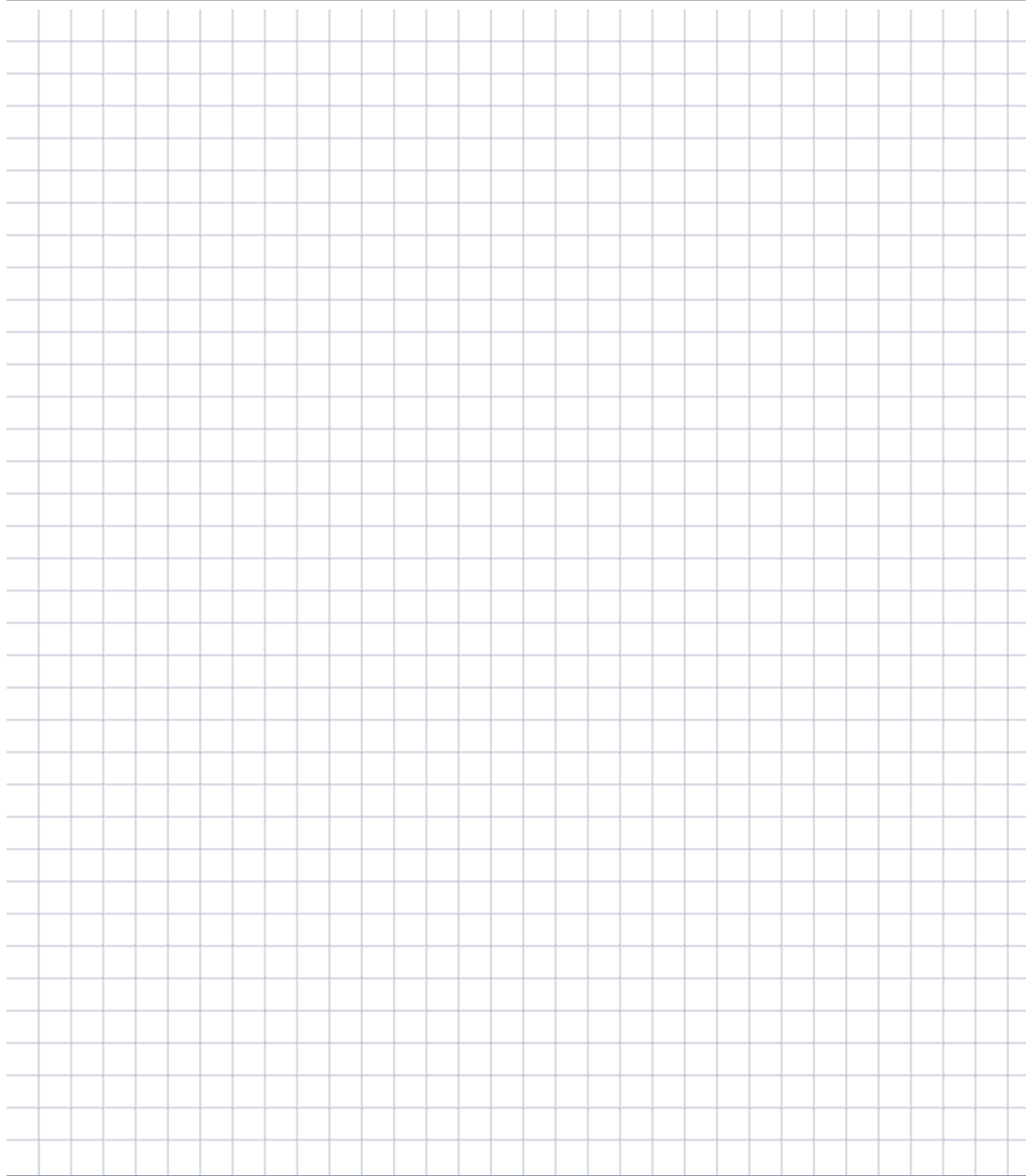
Mettre la cartographie (si disponible)

1.2 Schéma ou synoptique

Repérez sur un schéma ou synoptique légendé ci-dessous :

- Les principaux ouvrages du système de collecte (ex. poste de pompage, points de déversement, ...);
- Les principaux ouvrages du système de traitement (fosse toutes eaux, filtre compact, points d'autosurveillance (prélèvement, mesure de débit....));
- Le point de rejet et/ou les ouvrages d'évacuation des eaux usées traitées.

Schéma



1.3 Programme d'exploitation sur 10 ans et organisation

Recensez et décrivez les actions prévisionnelles d'exploitation sur les systèmes de collecte (ex. curages, visites des postes de pompage, ...), de traitement (ex. contrôles visuels des équipements, changement de média filtrant, vidanges, réalisation de test simplifiés, ...) et l'ouvrage d'évacuation (le cas échéant).

Précisez qui les fait, et à quelle fréquence.

Dans le cas d'un contrat d'entretien, citez la ou les personne(s) / entreprise(s) chargée(s) de l'entretien et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'entretien de l'installation.

Nature de l'action	Opérateur	Fréquence
☐ Filière coco ECOFLO :		
Contrôle visuel général et vérifications générales : - Inspection générale, - Absence de captage des eaux de surface (pour le dispositif, aucune zone de stagnation d'eau à la surface), - Vérification visuelle de l'accessibilité et vérification du verrouillage des couvercles, - Vérification visuelle du bon écoulement de l'eau : entrée de la fosse toutes eaux jusqu'au rejet (pas de restriction ou refoulement).		1 fois / an
Fosse(s) toutes eaux : - Inspection du préfiltre et nettoyage du préfiltre à l'eau claire (au besoin), - Mesure des boues et des flottants, - Vidange fosse toutes eaux (en fonction du niveau de boues).		1 fois / an (sauf vidange : lorsque le remplissage atteint 50% du volume utile de la fosse),
Répartiteur(s) d'alimentation à surverse : - Vérification visuelle de la bonne répartition des effluents et réglage des régulateurs si nécessaire, - Nettoyage au besoin.		1 fois / an
Filtre(s) à base de fragments de coco : Vérification visuelle de la planéité des augets et de l'équi-basculement des 2 côtés (nettoyer et régler au besoin), - Vérification visuelle de l'écoulement de l'eau sur les plaques de répartition (nettoyer au besoin), - Vérification de la surface du lit filtrant et scarification du milieu filtrant, - Vérification visuelle que l'entrée d'air sur les couvercles de(s) filtre(s) n'est pas obstruée, - Remplacement du milieu filtrant (coco).		1 fois / an (sauf renouvellement du milieu filtrant, tous les 12 à 15 ans environ ; fréquence à adapter en fonction du diagnostic annuel : état lié aux conditions d'utilisation).
Poste de relevage eaux traitées : - Inspection générale (couverie et équipement interne), - Vérification visuelle de l'accessibilité et vérification du verrouillage du couvercle, - Nettoyage des flotteurs, des pompes, rinçage des parois de cuve et canalisations, - Test pompes : test automatisme et scénario de relevage (contrôle du fonctionnement en cascade et permutation des pompes, et démarrage secours), - Test alarme.		1 fois /an minimum

Nature de l'action	Opérateur	Fréquence
☐ Autre(s) équipement(s) : 		

Pour plus de précisions quant aux préconisations d'entretien sur ce type de filière, nous vous invitons à consulter [le livret d'information et d'entretien ECOFLO Assainissement regroupé](#).

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature :

2.1 Méthodes utilisées pour le suivi du système

Pour chaque information d'autosurveillance devant être recueillie, précisez la méthode utilisée et la fréquence.

Information recueillie	Méthode	Fréquence
1. Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass)		
2. Estimation du débit entrant ou sortant sur le fil d'eau		
3. Nature, quantité et destination des déchets évacués		
3bis. Nature, estimation de la quantité et destination des boues ou matières de vidange évacuées		
4. Estimation de la consommation d'énergie		

Information recueillie	Méthode	Fréquence
5. Consommation de réactifs		
6. Volume et destination des eaux usées traitées réutilisées (le cas échéant)		
7. Autres		

2.2. Organisation du ou des gestionnaire(s) pour la mise en œuvre de l'autosurveillance

L'autosurveillance est-elle assurée directement par le maître d'ouvrage ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, citez la ou les personne(s) / entreprise(s) chargée(s) de l'autosurveillance et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'autosurveillance de l'installation.

Personne(s) chargée(s) de l'autosurveillance :

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature :

La section est rédigée sous forme d'une partie détachable.

A chaque début d'année (avant le 1er mars), vous devez :

- Renseigner la section 3 de l'année passée et en transmettre une copie au service en charge du contrôle ;
- Conserver les sections 3 des années antérieures pour le tenir à disposition du service en charge du contrôle.

Listez ici les actes effectués (opérations d'exploitation et de maintenance) en les datant et en précisant l'intervenant.

[illegible]

3.2. Évènements majeurs survenus

Listez ici les évènements majeurs survenus (pannes, situations exceptionnelles, alertes, ...) en les datant.

Nature de l'événement	Date

3.3. Informations d'autosurveillance

Complétez ici les informations d'autosurveillance recueillies (en fonction de l'organisation proposée pour le suivi du système dans la section n° 2).

1. Fréquentation de «l'immeuble» pendant l'année écoulée :

2. Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass) :

2. Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass) :

3. Estimation du débit entrant ou sortant sur le fil d'eau (m³/an) :

3. Estimation du débit entrant ou sortant sur le fil d'eau (m³/an) :

4. Déchets et boues (ou matières de vidange) évacués (joignez en annexe de la section 3 la copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange) :

4. Déchets et boues (ou matières de vidange) évacués (joignez en annexe de la section 3 la copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange) :

Nature	Estimation de la quantité (précisez l'unité)	Destination

5. Estimation de la consommation d'énergie (kWh) annuelle (le cas échéant) :

6. Consommation de réactifs :

Nature	Estimation de la quantité (précisez l'unité)

7. Eaux usées traitées réutilisées (le cas échéant) :

Volume (m³)	Destination

8. Autres (tests simplifiés : bandelettes, mesures in situ, ...) :

3.4. Travaux

Listez les travaux réalisés (achevés ou en cours) sur le système de collecte ou la station de traitement des eaux usées (ex. renouvellement de réseaux, réhabilitation, extension, ...). Si les travaux modifient les données descriptives de l'installation figurant à la section 1, vous devez les remettre à jour et envoyer une copie du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Nature des travaux	Ouvrage concerné	Nom de l'entreprise	Date de réception ou état d'avancement au 31 décembre

Fait à _____ le ____/____/____

Signature :

Annexe A : Copie des contrats d'exploitation de l'installation

Annexe B : Copie des contrats de mise en œuvre de l'autosurveillance de l'installation

Annexe C : Copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange

Annexe D : Résultats des tests simplifiés

Annexe E : Copie des fiches techniques des équipements ou des guides d'utilisation des unités de traitement rédigés par les fabricants/constructeurs

Solutions locales durables



Un accompagnement à 360 degrés

- > CONCEPTION
- > BUREAU D'ÉTUDE
- > ASSISTANCE
À MAÎTRISE D'OEUVRE
- > SUPPORT INGÉNIERIE

- > CONSTRUCTION
ET INSTALLATION
- > SUIVI ET SOUTIEN
DE CHANTIER

- > GARANTIES
- > CONTRAT D'ENTRETIEN
- > ASSISTANCE & SAV

- > DÉMARRAGE
- > MISE EN SERVICE
- > FORMATION À
L'ENTRETIEN

360

Bénéficiez de notre savoir-faire et de notre expérience à toutes les étapes et dans tous les aspects de **votre projet**

Contact pour toutes demandes d'informations :
servicegrandcompte.ptwe.fr@premiertech.com



PT Eau et Environnement

T. + 33 (0)2 99 58 45 55
ptaf@premiertech.com

PT-EauEnvironnement.fr



Les renseignements contenus dans ce document étaient à jour et conformes à l'information disponible au moment de sa publication. Premier Tech Ltée ne garantit ni ne fait quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Poursuivant une politique d'amélioration continue, Premier Tech Ltée et ses compagnies affiliées se réservent le droit de changer et/ou d'interrompre la fabrication de tout produit et/ou de modifier les données techniques et les prix, pour quelque motif que ce soit et à leur seule discrétion, sans autre avis et sans responsabilité envers quiconque à cet égard. ECOFLO®, EPARCO®, CALONA® REWATEC®, PREMIER TECH® sont des marques de commerce de Premier Tech Ltée ou de ses compagnies affiliées.

© 2023 Premier Tech Eau et Environnement S.A.S.U. Tous droits réservés.
Imprimé en France.